



DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL  
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL  
DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL

DEI  
DCI  
DNI

**Section française, DEI-France**

41 rue de la République, 93200 Saint-Denis ;

01 48 30 81 98

[www.dei-france.org](http://www.dei-france.org) ; [contact@dei-france.org](mailto:contact@dei-france.org)

## RAPPORT D'ACTIVITE 2007

### Remarque liminaire :

Le présent rapport d'activité est volontairement étoffé afin de recenser de façon relativement exhaustive l'ensemble des actions menées par DEI-France, aussi bien sur le fond de la promotion des droits de l'enfant que sur la forme, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'organisation et les moyens que DEI-France se donne pour poursuivre son but associatif.

En effet, si l'assemblée générale de janvier 2008 décide, comme cela lui est proposé, d'engager une démarche pour revisiter le projet associatif de DEI-France, démarche dont la première étape consiste à faire un bilan sur ses programmes d'action actuels et ses modes de fonctionnement, il est essentiel que tous les membres de l'association en aient une bonne connaissance.

## TABLE DES MATIERES

1	Vie associative de DEI-France dans le mouvement DEI .....	4
1.1	Relations avec le secrétariat international et les autres sections nationales de DEI..	4
1.2	Relations avec les délégations locales de DEI-France : .....	4
1.2.1	Création et animation .....	4
1.2.2	Activités des délégations locales.....	5
1.3	Fonctionnement interne DEI-France.....	6
1.3.1	Assemblée générale, réunions du Conseil d'administration et du bureau.....	6
1.3.2	Administration courante / Secrétariat/ Vie du local.....	7
1.3.3	Développement de l'association .....	7
2	Relations ou partenariats extérieurs au mouvement DEI .....	8
2.1	Avec les institutions françaises .....	8
2.1.1	Défenseure des enfants .....	8
2.1.2	Autres institutions indépendantes liées aux droits de l'homme .....	8
2.1.3	Ministère des affaires étrangères.....	9
2.1.4	Ministère de l'Education nationale.....	9
2.1.5	Ministère de la justice .....	9
2.2	Avec d'autres associations ou réseaux français.....	10
2.2.1	RESF (Réseau Education Sans Frontières).....	10
2.2.2	Collectif français des enfants soldats.....	10
2.2.3	Comité français pour l'UNICEF.....	10
2.2.4	Autres .....	11
2.3	Avec des ONG étrangères.....	11
2.3.1	Programme « Separated children in Europe » (SCEP) / Save The Children .....	11
2.3.2	ECPAT (ONG End Child Prostitution And Trafficking).....	11
3	Lobbying et plaidoyer dans le cadre des évolutions législatives et politiques.....	11
3.1	Interpellation des candidats à l'élection présidentielle.....	11
3.2	Loi de réforme de la protection de l'enfance (5 mars 2007).....	12
3.3	Lois sur la prévention de la délinquance (5 mars 2007), sur la prévention de la récidive (10 août 2007) et tendances vis à vis de la justice des mineurs.....	12
3.4	Loi sur la maîtrise de l'immigration (octobre 2007).....	13
4	Information sur les droits de l'enfant .....	13
4.1	Site internet .....	13
4.2	Lettre documentaire.....	13
4.3	Lettre d'information .....	13
4.4	Utilisation du « réseau DEI » .....	13
5	Activités de « reporting » aux organes des Nations Unies .....	13
5.1	Comité des droits de l'enfant de Genève (CRC : Child Rights Comittee) .....	14
5.2	Conseil des droits de l'homme (EPU : Examen Périodique Universel ou UPR : Universal Periodic Review).....	14
5.3	Etude mondiale sur la violence contre les enfants .....	14
6	Rapport DEI 2005-2006 .....	15
7	Journée d'études.....	15

8	Participation à la recherche européenne concernant les violences dans le cadre de l'enfermement des enfants en conflit avec la loi (programme Daphné).....	15
9	Autres actions .....	16
9.1	Signature de pétitions .....	16
9.2	Intervention en milieu scolaire.....	16
9.3	Demandes d'aide.....	16
	Conclusion .....	17
	Liste des Annexes.....	17
	ANNEXE 1: Recherche dans le cadre du programme Daphné .....	18
	ANNEXE 2 : Liste des Publications, conférences et participation à des colloques ( <i>à compléter</i> ).....	22

## **1 Vie associative de DEI-France dans le mouvement DEI**

Avant d'en venir au recensement des activités sur le fond, il est important de parler de la vie associative de DEI-France en resituant son fonctionnement dans le cadre :

- En « amont », de l'ONG DEI-International dont DEI-France est l'une des sections nationales
- En « aval », des délégations locales qui se créent dans des régions, départements, villes ou établissements en France.

### **1.1 Relations avec le secrétariat international et les autres sections nationales de DEI**

Ces relations ont été particulièrement denses cette année au travers de plusieurs actions :

- DEI-France a été sollicité par Carlos Pampin Garcia, du secrétariat international de Genève, pour une analyse comparative de la mise en œuvre des standards internationaux en matière de justice pénale des mineurs dans dix pays (Albanie, Argentine, Belgique, Bolivie, Canada, Chili, Costa Rica, France, Ghana, Italie, Pays-Bas, Niger, Palestine, Sierra Leone et Ouganda). Il s'est agi de fournir un certain nombre d'éléments concernant la France puis de relire et corriger le projet de rapport final.
- Sollicitation également, DEI faisant partie du conseil consultatif de l'ONU sur les violences à enfants, pour indiquer, sous forme de fiches, 3 actions et programmes menés par DEI-France en matière de prévention et d'assistance de la violence contre les enfants (voir paragraphe reporting aux organes des Nations Unies)
- C'est encore le secrétariat international de DEI qui nous a sollicités pour proposer une contribution de DEI-France en vue de l'examen du cas de la France en mai 2008 dans le cadre de l'EPU du conseil des droits de l'homme (voir paragraphe reporting aux organes des Nations Unies)
- Enfin DEI-France est associé à la préparation de l'AG internationale du mouvement, précédée d'une conférence internationale, en juillet 2008 à Tirana.
- La question d'une représentation des sections européennes de DEI à Bruxelles a également été posée dans le cadre du développement de la « stratégie des droits de l'enfant » de l'Union Européenne.
- Et non des moindres, la participation de DEI-France, aux côtés de DEI-Belgique, DEI-Pays-bas et la Howard League (UK), à une recherche, inscrite dans le programme Daphné de la Commission Européenne, sur les violences exercées dans le cadre de l'enfermement des enfants en conflit avec la loi. (voir ci-dessous).

### **1.2 Relations avec les délégations locales de DEI-France :**

#### **1.2.1 Création et animation**

La signature des premières chartes officialisant la création de délégations locales, en région, dans les départements, les villes ou des établissements de France avait eu lieu lors de l'assemblée générale de janvier 2007.

Au 31 décembre 2007, 10 délégations locales ont été officiellement créées, dont :

- 8 sous forme d'un délégué local relais
- 1 sous forme d'un groupe informel s'étant désigné un ou des représentants physiques
- 1 sous forme associative 1901

L'une d'entre elles (Belfort) est en attente d'une reprise pour cause de déménagement du correspondant

6 autres délégations sont en gestation (ou en activité sans que la signature d'une charte soit réellement intervenue)

2 réunions des délégations locales au siège de Saint-Denis avaient été programmées pour l'année, une seule a eu lieu le 12 mai 2007.

Les visiteurs du site internet peuvent entrer directement en contact avec la délégation de leur région en cliquant sur une carte des délégations locales

Les échanges directs entre délégués locaux ont été favorisés par la diffusion de l'essentiel des informations dans une liste comprenant membres du CA, membres associés au CA et délégués locaux de façon à ce que les réponses de chacun puissent profiter tous.

### **1.2.2 Activités des délégations locales**

Même si elles sont autonomes, les délégations locales de DEI-France contribuent par leurs activités à la visibilité de DEI\_France et cette dernière apporte, quand nécessaire, une aide aux activités locales. L'exposé de leur activité a donc sa place dans le rapport d'activité de la section nationale. Pour plus de détails on se reportera aux rapports d'activité propres de ces délégations qui seront mis en ligne sur le site de DEI-France.

Ces activités sont diverses et ont toutes leur « couleur locale ». Elles sont pour la plupart encore dans une phase de démarrage.

#### **Délégation de Haute Normandie**

##### **Un thème et des axes de travail**

**Thème de travail** : Entreprendre d'ancrer la CIDE dans les mécanismes territoriaux de proximité

**Axe de travail** : Organisation d'une journée de réflexion sur le respect à la lumière de la Convention Internationale des droits de l'enfant. Cette journée a eu lieu le 28 novembre 2007 à Rouen avec le soutien de la ville de Saint Etienne du Rouvray.

**Résultat** ; faible participation des organisations inscrites (un jour ouvré complet). En revanche, satisfaction pour le niveau des interventions et souhait de voir l'expérience se répéter.

**Réaction** : Une campagne de promotion de la CIDE et des actions de DEI-France vers les acteurs terrain du secteur Loisirs, des lieux d'accueil de l'enfance et de l'enseignement a commencé et se poursuit. Puis inscription de la délégation locale dans les OSI ( Organisation de solidarité internationale ) afin de réaliser un travail commun en 08 dans le cadre de la semaine de solidarité internationale.

##### **Délégation « Une autre Provence »**

Nombreuses sollicitations d'institutions territoriales et démarches de terrain pour faire inscrire la CIDE comme référence dans les actions menées avec et pour les jeunes.

### **Délégation de Nancy**

Une conférence d'Hubert Montagner est en cours de préparation pour 2008. Thierry Cartier a par ailleurs envoyé une contribution pour le chapitre sur la petite enfance du rapport DEI.

### **Délégation Midi Pyrénées**

Une première réunion en vue de la constitution d'une délégation Midi Pyrénées a eu lieu en novembre 2007.

Laetitia Martin a en outre alerté sur les difficultés faites par l'Etat pour accorder un droit de séjour aux parents d'enfants étrangers recevant des soins en France.

### **Délégation du Nord**

A l'occasion d'une formation de travailleurs sociaux à Lille, une conférence de JP. Rosenczweig a été organisée par Thomas Delreux le 11 juin 2007 sur le thème Protection de l'enfance et prévention de la délinquance, avec l'idée de lancer le projet d'une délégation locale de DEI.

### **Délégation PACA**

De même Judy Da Silva a organisé le 5 mars 2007 à Gardanne une réunion conférence de JP Rosenczweig sur les lois de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance.

### **Délégation Rennes**

David Lecointe a mené un travail sur le fichier Bases Elèves. Par ailleurs, il a fait part de ses impressions suite à la visite d'un CEF dans sa région : cf JDJ n°

### **Délégation Pyrénées orientales**

Une association loi 1901 a été créée lors d'une assemblée constituante le 3 juillet 2007. Robert Laune en est le président et Eric Agusti le vice président.

### **Délégation Savoie**

Patrice Calmo a sollicité l'intervention d'un membre de DEI dans une formation de travailleurs sociaux et envisage pour 2008 une conférence de JP. Rosenczweig pour constituer officiellement une délégation locale.

### **Délégation Seine Saint Denis**

Véronique Decker alerte régulièrement sur les violations des droits de l'enfant en Seine Saint Denis, notamment en matière de scolarisation (Romainville).

### **Délégation Montpellier**

Michelle Granier est, entre autres, intervenue dans une classe de lycée de Montpellier dans le cadre d'un échange sur le thème des droits de l'enfant avec le Sénégal.

### **Délégation Val d'Oise Portes de l'Oise**

La délégation a pris contact avec le conseil municipal de jeunes de Pontoise et mené un travail auprès d'un foyer d'insertion qui reçoit des familles hébergées

## **1.3 Fonctionnement interne DEI-France**

### **1.3.1 Assemblée générale, réunions du Conseil d'administration et du bureau**

Le CA renouvelé à l'AG du 27 janvier 2007, composé de 34 membres (puis 33 suite à la démission de M. Rigalleau début mai), a élu un bureau de 15 personnes. Le CA s'est réuni 5 fois (en comptant la réunion supplémentaire du 12 janvier 2008) et le bureau 3 fois.

En réalité, les réunions de bureau fonctionnent quasiment comme le CA et les personnes présentes sont en général les mêmes. D'autres ont visiblement du mal à se libérer et sont peu présentes.

A 2 exceptions près, toutes les réunions de CA et bureau ont donné lieu à un compte-rendu, diffusé largement aux membres du CA, associés au CA et délégués locaux, et consigné dans un cahier de CA..

### **1.3.2 Administration courante / Secrétariat/ Vie du local**

La décision de s'installer à Saint-Denis dans le local partagé avec l'APCEJ a ouvert des possibilités nouvelles et a permis de rassembler dans un même ordinateur et dans des dossiers en un même lieu la « mémoire » de DEI-France. Elle a également permis d'assurer une présence minimum d'environ 3 demi-journées par semaine. Malgré cela, le travail de secrétariat n'a pas été à la hauteur des besoins de DEI-France et le travail concret qui pourrait donner vie au local trouve encore peu d'amateurs.

Les tâches administratives ont mobilisé beaucoup de temps et d'énergie du secrétariat général. En effet, la décision de transférer le siège et l'embauche de la chercheuse pour la recherche Daphné ont été l'occasion de s'apercevoir qu'aucune démarche officielle n'avait été entreprise depuis janvier 1999 : aucune déclaration en préfecture des renouvellements du bureau, ni des modifs de statuts, ni des transferts de siège. Pas d'enregistrement de l'activité à l'URSSAF ni inscription aux organismes de retraite. C'est désormais chose faite.

Des modifications de statuts ont également été préparées et sont proposées à une AG extraordinaire le 27 janvier 2008 (intégration des délégations locales, transfert de siège nombre de membres du CA et mises à jour diverses)

### **1.3.3 Développement de l'association**

#### **Nouveaux champs d'expertise**

L'association a été rejointe par des personnes apportant une expertise nouvelle très appréciable, comme par exemple celle sur les rythmes de l'enfant avec la venue d'Hubert Montagner.

#### **Campagne d'adhésion**

Un mailing « DEI-France et vous » a été envoyé à tout le réseau de contacts de DEI (680 personnes actuellement dans le fichier de Saint Denis) le 13 décembre 2007 de façon à mettre à jour les fichiers, bien identifier qui souhaite être adhérent et qui préfère rester seulement informé de nos actions et recevoir les lettres d'information. Il y a eu peu de retours à ce jour.

Un pointage rapide montre qu'actuellement environ 80 adhérents sont à jour du paiement de leur cotisation (la journée d'étude et l'assemblée générale devraient permettre une régularisation d'autres adhérents). Une relance systématique du paiement de la cotisation (par année civile) semble nécessaire chaque année début janvier, avant l'assemblée générale.

#### **Ressources humaines**

A noter l'embauche, pour la première fois à DEI-France, d'un salarié (recherche Daphné) et le projet de recrutement d'au moins une stagiaire finalisé pour 2008.

Par ailleurs, une liste de personnes ressources par thème est disponible sur le site de DEI.

## **Révision du projet associatif**

L'année 2007 a été l'occasion de mettre en évidence la nécessité, presque 10 ans après la création de l'association, de faire le point et de revisiter le projet associatif de DEI-France. Des propositions d'actions nouvelles ont été faites, par exemple des conférences débats nationales ou régionales, la création de sections DEI « junior » ou encore l'idée d'un tribunal d'opinion symbolique relatif aux droits de l'enfant. Ces projets seront intégrés à la réflexion sur le projet associatif si l'assemblée générale de janvier 2008 donne son feu vert pour engager cette démarche.

## **2 Relations ou partenariats extérieurs au mouvement DEI**

### **2.1 Avec les institutions françaises**

#### **2.1.1 Défenseure des enfants**

La dernière entrevue avec la Défenseure actuelle date de novembre 2006. Les relations se sont tendues avec notre communiqué, qui a suscité une polémique dans la presse en mars 2007, sur son partenariat avec les éditions Albert René « Astérix ambassadeur des droits de l'enfant » et les outils de promotion développés pour les enfants, qui nous sont apparus réducteurs et non véritablement représentatifs de la Convention<sup>1</sup>. De plus, les contacts que nous avons pu avoir avec ses jeunes ambassadeurs montrent que leur formation est insuffisante pour permettre là encore une réelle promotion de leurs droits auprès des collégiens.

D'autres avis de la Défenseure vont dans le même sens que certaines de nos prises de positions (projets de loi Dati<sup>2</sup> et Hortefeux<sup>3</sup>). Ses rapports thématiques ont donné lieu à des réactions circonstanciées au sein de DEI-France, plutôt favorable pour le rapport 2006 sur le statut du beau-parent<sup>4</sup>, plus réservé sur le rapport 2007 concernant la prise en charge du mal-être des adolescents.

De manière générale, un point essentiel de divergence apparaît dans l'appréhension de la Convention : la Défenseure ne semble pas considérer que les dispositions de la Convention ont valeur juridiquement contraignante en France et pense devoir assurer sa mission en respectant le cadre de la loi française, fût-elle contraire à la Convention.

DEI-France était présent (et son président « grand témoin invité ») à la présentation du rapport 2007 de la Défenseure à la mairie de Saint Denis le 13 décembre 2007.

La question de l'opportunité de maintenir des liens avec L'Institution indépendante des droits de l'enfant en France a été posée en CA.

#### **2.1.2 Autres institutions indépendantes liées aux droits de l'homme**

DEI-France n'a pas actuellement de relations officielles avec la CNCDH, la HALDE ou le médiateur de la République. A noter que la HALDE, qui jusque là traitait peu de cas de discriminations des enfants, à l'exception de la scolarisation des enfants handicapés, vient

---

<sup>1</sup> [http://www.dei-france.org/communiqués/2007/Lettre\\_defenseure\\_asterix.pdf](http://www.dei-france.org/communiqués/2007/Lettre_defenseure_asterix.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.dei-france.org/communiqués/2007/DEI\\_com\\_loi\\_recidive.pdf](http://www.dei-france.org/communiqués/2007/DEI_com_loi_recidive.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.dei-france.org/communiqués/2007/COM\\_DEI\\_LOI\\_IMMIG.pdf](http://www.dei-france.org/communiqués/2007/COM_DEI_LOI_IMMIG.pdf)

<sup>4</sup> <http://www.dei-france.org>

de rendre récemment des avis au gouvernement sur les tziganes et sur la loi de maîtrise de l'immigration qui vont tout à fait dans le sens des positions de DEI-France (respect des conventions internationales).

### **2.1.3 Ministère des affaires étrangères**

G. Douba a participé au titre de DEI-France à la conférence internationale coorganisée par l'UNICEF et le Ministère des affaires étrangères : « Libérons les enfants de la guerre » les 5 et 6 Février 07. Cette réunion intergouvernementale a abouti à la signature des « Engagements de Paris » venant se substituer aux Principes du Cap de 1996<sup>5</sup>.

Par ailleurs DEI-France a eu l'heureuse surprise d'être sollicitée, pour la première fois, par l'ambassadeur aux droits de l'homme du Ministère des affaires étrangères dans le cadre de l'élaboration des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rapports périodiques de la France au Comité des droits de l'enfant de Genève. Un plan provisoire avec des lignes directrices nous a été soumis en mars et DEI a répondu avec un certain nombre de remarques. Mais assez rapidement la coordination du rapport a été reprise par le service juridique du MAE qui semblait vouloir limiter l'intervention de la société civile à la consultation de la CNCDH (et encore, le rapport qui leur a été soumis en juillet était incomplet). Nous avons cependant fourni fin août à l'ambassadeur aux droits de l'homme nos remarques (partielles) sur le projet de rapport dans sa version de juillet 2007.

JP. Rosenczveig et J.L. Rongé ont rencontré un conseiller du cabinet du ministre (M. Mario Bettati) en juillet et DEI-France devrait être reçue prochainement par le cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme.

### **2.1.4 Ministère de l'Education nationale**

Les évolutions inquiétantes pour les droits de l'enfant des politiques annoncées par le ministre à la rentrée ( suppression des cours le samedi matin, généralisation du fichier Base élèves, suppression du collège unique, déssectorisation) ont justifié une demande d'audience<sup>6</sup>. Une délégation de DEI-France doit rencontrer un proche conseiller du ministre le 1<sup>er</sup> février 2008.

### **2.1.5 Ministère de la justice**

DEI-France a pris position à plusieurs reprises dans des communiqués, appels ou pétitions contre des dispositions des nouvelles lois de prévention de la délinquance adoptés en 2007 qui tendent à faire disparaître la spécificité de la justice des mineurs. Aucune entrevue n'a été sollicitée.

---

<sup>5</sup> <http://www.dei-france.org/lettre-DEI/Lettre%20DEI%20n°4%20mars%202007.pdf>

<sup>6</sup> [http://www.dei-france.org/communiqués/2007/Lettre\\_MEN\\_12-10-2007.pdf](http://www.dei-france.org/communiqués/2007/Lettre_MEN_12-10-2007.pdf)

## **2.2 Avec d'autres associations ou réseaux français**

### **2.2.1 RESF (Réseau Education Sans Frontières)**

DEI-France est partenaire du réseau RESF. A ce titre elle a durant l'année 2007:

- Relayé, autant que possible (avec les limites dûe à l'absence de secrétariat administratif), les appels du réseau sur les situations particulières
- Dans certains cas écrit au préfet concerné en lui rappelant son devoir, en tant que représentant de l'Etat français, de respecter ses engagements internationaux au titre de la CIDE
- Appelé les éducateurs à répondre à l'enquête RESF Miroir en explicitant cet appel par un préambule sur l'intérêt de cette enquête vis à vis des droits de l'enfant<sup>7</sup>
- A noter que l'argumentaire élaboré en juillet 2006 contre les expulsions de familles pendant les vacances scolaires reste d'actualité<sup>8</sup>

### **2.2.2 Collectif français des enfants soldats**

Gervais Douba participe au titre de DEI-France à ce collectif qui regroupe en France Amnesty International, Terre des Hommes, le comité français pour l'UNICEF et DEI-France.

Le collectif envisageait d'envoyer au comité des droits de l'enfant un rapport alternatif sur l'application par la France du protocole facultatif relatif aux enfants impliqués dans les conflits armés. Un travail a été engagé à ce sujet (il en avait été rapidement question à l'assemblée générale de janvier 2007) mais il n'a pas été possible d'envoyer de rapport dans les délais.

### **2.2.3 Comité français pour l'UNICEF**

DEI-France a sollicité le Comité français pour l'UNICEF pour pouvoir travailler avec ses « jeunes ambassadeurs » de façon à faire part, dans le prochain rapport alternatif que DEI-France prépare pour le Comité de Genève, de l'avis des enfants. Alors qu'un premier contact avec la secrétaire générale adjointe chargée des jeunes ambassadeurs à l'occasion du forum des Villes Amies des Enfants le 30 octobre était plutôt favorable, la réponse a été négative, ce partenariat étant jugé « prématuré et inopportun ».

---

<sup>7</sup> [http://www.dei-france.org/documentsDEI/2007/Chapeau\\_DEI\\_enqu%Eate\\_RESF.pdf](http://www.dei-france.org/documentsDEI/2007/Chapeau_DEI_enqu%Eate_RESF.pdf)

<sup>8</sup> disponible sur <http://www.dei-france.org/> à la rubrique commentaires année 2006

## **2.2.4 Autres**

DEI-France est également amenée à signer des pétitions ou appels lancés par d'autres associations : voir ci-dessous.

## **2.3 Avec des ONG étrangères**

### **2.3.1 Programme « Separated children in Europe » (SCEP) / Save The Children**

DEI-France a été sollicitée en Octobre 2007 par la coordinatrice et la présidente de ce programme européen (par ailleurs membres de Save the children Danemark et Suède) pour être le correspondant pour la France du programme SCEP mené conjointement par Save the children et le Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies.

J. L. Rongé sera le correspondant physique de la coordinatrice danoise et s'est engagé à constituer un groupe d'associations travaillant sur le terrain avec les enfants étrangers isolés dont il serait, au titre de DEI-France, le porte parole.

DEI-France a déjà été sollicité fin novembre pour transmettre des informations pour la lettre bi-annuelle SCEP. Les éléments de réponse, même partiels, élaborés rapidement avec l'aide de l'Anafé, ont été intégrés à la newsletter SCEP n°29 de janvier 2008<sup>9</sup>.

Il s'agit maintenant de constituer le groupe de travail.

### **2.3.2 ECPAT (ONG End Child Prostitution And Trafficking)**

ECPAT International, en lien avec ECPAT France, a sollicité DEI-France en février 2007 pour participer au rapport alternatif que cette ONG préparait en vue de l'examen du rapport initial de la France par le comité des droits de l'enfant qui a eu lieu en septembre 2007. Pour diverses raisons qu'il convient d'analyser, DEI-France n'a pas répondu à cette proposition et ECPAT a rendu son rapport toute seule.

## **3 Lobbying et plaidoyer dans le cadre des évolutions législatives et politiques**

### **3.1 Interpellation des candidats à l'élection présidentielle**

DEI-France a écrit en février 2007 aux candidats à l'élection présidentielle en les interrogeant sur :

- Les réponses qu'ils comptaient apporter aux recommandations du Comité de Genève de 2004 restées pour l'essentiel sans suites
- la nécessité d'une grande loi d'orientation POUR le bien-être des enfants<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> [http://www.separated-children-europe-](http://www.separated-children-europe-programme.org/separated_children/publications/newsletter/index.html)

[programme.org/separated\\_children/publications/newsletter/index.html](http://www.separated-children-europe-programme.org/separated_children/publications/newsletter/index.html)

<sup>10</sup> <http://www.dei-france.org/communiqués/2007/lettre-présidentiables.pdf>

- leurs priorités en matière de droits de l'enfant dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne au second semestre 2008

Seules les quatre candidates femmes ont répondu... C'est dire la place des droits de l'enfant dans les priorités des hommes politiques qui briguent la plus haute responsabilité de l'Etat . Les réponses sont disponibles sur le site de DEI-France.

### **3.2 Loi de réforme de la protection de l'enfance (5 mars 2007)**

DEI-France a accompagné l'élaboration de cette loi :

- en étant entendue par la Mission parlementaire d'information sur la famille et les droits de l'enfant dont le travail a précédé cette réforme, puis par le ministre en charge de la famille qui a porté ce projet de réforme devant le parlement
- en publiant un certain nombre de commentaires, d'articles et de communiqués disponibles sur le site de DEI
- en participant, pour plusieurs de ses membres, à des débats organisés par des conseils généraux en vue de cette loi.

Le combat au début de 2007 a consisté essentiellement à militer pour éviter jusqu'au dernier moment que cette loi ne soit absorbée ou polluée par le projet de loi de prévention de la délinquance porté en parallèle (et voté le même jour) par - chose assez bizarre - le ministre de l'intérieur. Ceci étant, des contradictions demeurent entre les deux lois qui demandent à être éclaircies, notamment sur le secret professionnel.

Concernant la loi de protection de l'enfance, DEI-France regrette qu'elle ait oublié de s'intéresser aux cas de maltraitements institutionnels qui, même si elles ne sont pas majoritaires loin de là, n'en existent pas moins. L'utilisation de la notion d'intérêt de l'enfant est également à prendre avec beaucoup de précautions.

### **3.3 Lois sur la prévention de la délinquance (5 mars 2007), sur la prévention de la récidive (10 août 2007) et tendances vis à vis de la justice des mineurs**

DEI-France a alerté, avec de nombreux autres professionnels de l'enfance, magistrats, éducateurs, psychiatres et psychologues de l'adolescence, sur les dangers de ces lois qui démantèlent progressivement la spécificité de la justice des mineurs au point de traiter ces derniers, dans certains cas, comme des adultes (voire plus sévèrement). Ces alertes ont pris la forme :

- de communiqués<sup>11</sup>,
- d'interventions ou de participation à des colloques<sup>12</sup>
- de pétitions ou d'appels communs avec d'autres organisations<sup>13</sup>

Rien n'y a fait. L'enjeu politique de cette loi était tel que les professionnels ou experts de la question ont été disqualifiés d'avance.

<sup>11</sup> [http://www.dei-france.org/communiques/2007/DEI\\_com\\_loi\\_recidive.pdf](http://www.dei-france.org/communiques/2007/DEI_com_loi_recidive.pdf)

<sup>12</sup> [http://www.dei-france.org/documentsautres/2007/JPR\\_Où\\_va\\_la\\_justice\\_des\\_mineurs.pdf](http://www.dei-france.org/documentsautres/2007/JPR_Où_va_la_justice_des_mineurs.pdf)

<sup>13</sup> « Les adolescents NE SONT PAS des adultes »

[http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20070625.OBS3649/les\\_adolescents\\_ne\\_sont\\_pas\\_des\\_adultes.html](http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20070625.OBS3649/les_adolescents_ne_sont_pas_des_adultes.html)

### **3.4 Loi sur la maîtrise de l'immigration (octobre 2007)**

Là aussi, DEI-France a dénoncé les violations de la Convention des droits de l'enfant que comportait ce projet de loi, notamment sous forme de discrimination des enfants de familles étrangères qui demeurent malgré les modifications votées en dernière minute ou apportées par le Conseil Constitutionnel. DEI-France a diffusé un communiqué, adressé nominativement aux parlementaires (partiellement) avant le vote<sup>14</sup>.

A noter que la HALDE, saisie par le Gisti, vient de rendre un avis qui rejoint en plusieurs points l'analyse de DEI-France (côté discriminatoire et respect des engagements internationaux de l'Etat).

## **4 Information sur les droits de l'enfant**

### **4.1 Site internet**

Le site de DEI-France est mis à jour le plus régulièrement possible par G. Elinas mais ce dernier estime maintenant nécessaire de le réorganiser pour une meilleure lisibilité.

### **4.2 Lettre documentaire**

B. Defrance a lancé à la mi-décembre 2006 une lettre documentaire qui liste un certain nombre de liens vers des articles d'actualité sur les droits de l'enfant. 37 numéros sont parus en 2007, à un rythme variable. La diffusion est assurée par B. Defrance à partir de ses fichiers de contacts.

Il s'agit d'une base de références sur le contenu desquelles DEI-France n'engage en rien sa responsabilité (si ce n'est dans le court commentaire qui accompagne chaque lien).

### **4.3 Lettre d'information**

La lettre d'information de DEI-France a été éditée à 4 reprises en 2007 (janvier, mars, juin et novembre) : elle comprend en général 4 pages d'articles donnant cette fois-ci la position de fond de DEI-France sur un certain nombre de sujets. Elle s'efforce également de faire connaître les actions aussi bien au niveau international, national que local de DEI.

### **4.4 Utilisation du « réseau DEI »**

L'ensemble des contacts de DEI-France connus et enregistrés par le secrétariat dans l'ordinateur de Saint-Denis (environ 650) reçoivent, outre la lettre d'information, un certain nombre de communiqués ou de dossiers (comme en juillet sur loi de prévention de la récidive pénale).

Ce réseau demande à être mieux organisé (adhérents, sympathisants, partenaires, abonnés à la lettre, relations presse ...) et complété. Sa cohérence avec la liste de diffusion de la lettre documentaire de B. Defrance n'est pas assurée.

## **5 Activités de « reporting » aux organes des Nations Unies**

Les organes des Nations Unies chargées du contrôle des Conventions Internationales et autres engagements des Etats sont demandeurs de connaître l'avis des ONG. DEI,

---

<sup>14</sup> [http://www.dei-france.org/communiques/2007/COM\\_DEI\\_LOI\\_IMMIG.pdf](http://www.dei-france.org/communiques/2007/COM_DEI_LOI_IMMIG.pdf)

mouvement international reconnu comme partenaire par l'ONU, notamment au titre de la promotion et la surveillance du respect de la CIDE, est sollicitée pour produire des rapports alternatifs ou apporter des éléments de réponse. DEI-France se doit donc de participer à ce travail de « reporting ».

### **5.1 Comité des droits de l'enfant de Genève (CRC : Child Rights Committee)**

DEI-France avait été informée en décembre 2006 que la France avait rendu en septembre 2006 ses rapports initiaux sur les 2 protocoles facultatifs à la CIDE (OPSC : protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants et OPAC : protocole facultatif relatif aux enfants impliqués dans les conflits armés). Malgré un début de travail pour tenter de rendre des rapports alternatifs, DEI-France n'a pas été en mesure de mener à terme dans les délais ces travaux (voir § 2.2.2 et 2.3.2) et n'a donc pas été entendue par le Comité.

Aucune ONG n'a rendu de rapport alternatif sur le respect par la France du protocole OPAC et 2 ONG ou associations ont rendu un rapport sur le protocole OPSC : ECPAT et le Réseau du droit des jeunes (Thémis).

Par contre, DEI-France a rendu publiques les observations formulées par le Comité à la France en octobre 2007<sup>15</sup>. Celles-ci sont notamment très sévères sur le traitement réservé aux enfants étrangers isolés.

DEI-France a également été tenue au courant de l'élaboration des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> rapports périodiques de la France sur l'ensemble de la Convention cette fois-ci (voir § 2.1.3). Ils ont été rendus (en un seul document) au Comité en septembre 2007. Des remarques critiques ont déjà été émises par DEI sur une partie de ce rapport et le travail devrait se poursuivre en 2008 avec la rédaction et la remise d'un rapport alternatif avant la fin juin, l'audition de la France étant prévue en janvier 2009.

### **5.2 Conseil des droits de l'homme (EPU : Examen Périodique Universel ou UPR : Universal Periodic Review)**

La nouvelle procédure d'EPU lancée par le Conseil des droits de l'homme des NU démarre cette année avec l'examen du cas d'une cinquantaine de pays, dont la France en mai 2008. Il s'agit pour le Conseil d'examiner les moyens que se donnent les Etats pour mettre en œuvre leurs engagements, notamment internationaux, en matière de droits de l'homme. Le Secrétariat international de DEI nous a sollicités et une contribution sera soumise à l'assemblée générale de DEI-France le 27 janvier 2008 pour approbation avant envoi au bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme qui réalise une synthèse des contributions des ONG.

### **5.3 Etude mondiale sur la violence contre les enfants**

DEI est membre, au niveau international, du Conseil consultatif international auprès de Sergio Pinheiro dans le cadre de l'Etude Mondiale sur la Violence contre les enfants. DEI-France a été sollicitée, comme les autres sections nationales, pour envoyer 3 fiches décrivant succinctement des actions de prévention ou d'assistance de la violence à enfants

---

<sup>15</sup> [http://www.dei-france.org/lettre-DEI/Lettre\\_DEI\\_n6.pdf](http://www.dei-france.org/lettre-DEI/Lettre_DEI_n6.pdf)

qu'elle mène ou a mené (en partenariat avec d'autres associations). Les 3 actions retenues ont été :

1. La recherche Daphné (voir §)
2. La recherche RESF Miroir sur les conséquences des expulsions de familles étrangères
3. L'appel « Contre toute forme de violence aux enfants » dont DEI-France est signataire

DEI-France a également relayé, même si elle n'y est pas directement partie prenante, l'action de permanence éducative menée à Longjumeau par l'association de L. Ott, Intermèdes.

## 6 Rapport DEI 2005-2006

Suite aux orientations adoptées en Assemblée en janvier 2007, une note méthodologique a été élaborée incluant le plan de travail du rapport « nouvelle formule », une liste de rédacteurs et un planning de rédaction. Malgré plusieurs relances, sur une vingtaine de chapitres, seuls 5 ont fait l'objet d'une rédaction achevée et 3 de plans détaillés. De ce fait, le travail d'harmonisation n'a pas été possible.

Les chapitres rédigés ont été mis en ligne sur le site de DEI-France sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

## 7 Journée d'études

La journée prévue initialement le 17 novembre 2007 a été reportée au 26 janvier 2008 en raison notamment des grèves de transport du mois de novembre.

Un appel à contributions a été mis en ligne sur le site et diffusé au réseau DEI. A 8 jours de la journée, 6 contributions nous sont parvenues.

Cette journée doit se terminer par un appel pour une loi POUR promouvoir le bien-être des enfants. Un argumentaire expliquant pourquoi une telle loi s'avère nécessaire a été élaboré et est soumis à l'approbation de l'assemblée générale 2008.

## 8 Participation à la recherche européenne concernant les violences dans le cadre de l'enfermement des enfants en conflit avec la loi (programme Daphné)

On se reportera à l'annexe 1 du rapport pour des informations détaillées sur cette étude.

Ce travail de recherche est mené en partenariat avec DCI-Nederland, DEI-Belgique (F) et la Howard League (Angleterre) et placé sous la direction de DCI-Nederland. Il est subventionné par la Commission européenne dans le cadre du programme Daphné.

Il a conduit DEI-France à embaucher pour la première fois une jeune chercheuse, Aurore DELON, pour un CDD à temps partiel de 10 mois, du 13 mai 2007 au 12 mars 2008.

Le projet intitulé « *Les violences faites aux enfants en conflit avec la loi : Une étude sur les indicateurs pour une meilleure collecte de données en Europe* » englobe à la fois l'analyse du système judiciaire développé pour les mineurs dans chacun des pays partenaires, l'étude de

la loi, la collecte de données statistiques disponibles ainsi que l'observation des règles et des pratiques institutionnelles, en insistant sur les différentes formes de privation de liberté. Cette recherche est d'autant plus ambitieuse en France que le système évolue très rapidement.

A la fin 2007, le projet Daphné est entré dans sa phase finale. Les rapports des quatre chercheurs nationaux ont été rendus, le rapport final en anglais a été élaboré et est en cours de traduction à Amsterdam. Il doit être diffusé et présenté largement en mars 2008.

Les difficultés rencontrées dans cette recherche en France ont été les suivantes :

- Il a été impossible d'obtenir du ministère de la justice des données relatives aux faits de violences dans les établissements pénitentiaires détenant des mineurs (suicides, usage de drogues, mutilations, coups et blessures, etc.) ou de connaître les mesures de prévention adoptées contre ces violences.
- De plus, les visites et entretiens avec des enfants en CEF, quartier mineur et EPM n'ont pas pu avoir lieu comme initialement prévu.

## **9 Autres actions**

### **9.1 Signature de pétitions**

DEI a signé, en tant qu'association, en 2007 les appels et pétitions suivantes :

- Appel « pour la protection des enfants contre toute forme de violence » de l'Observatoire de la Violence ordinaire (mars 2007) contre les châtiments corporels
- « Les adolescents ne sont pas des adultes » (juin 2007) contre le projet de loi Dati
- « Lettre ouverte aux parlementaires sur l'accord franco-roumain relatif à une protection des mineurs roumains isolés et à leur retour dans leur pays d'origine" (nov 2007)
- Appel « contre la fabrique des Bébés Téléphages » du Dr Tisseron ( déc 2007)contre le projet de télévision pour les tout petits.
- « Non à la directive de la Honte » contre le projet de directive européenne sur l'enfermement et le renvoi des étrangers en situation irrégulière
- « Non à la pénalisation du travail social » de France Terre d'Asile (déc 2007)

### **9.2 Intervention en milieu scolaire**

Suite à un premier contact avec S. Graillat, B. Bobillot est intervenu dans un établissement privé auprès d'une classe de 5<sup>ème</sup> menant un projet sur les droits de l'enfant.

### **9.3 Demandes d'aide**

Il n'est pas dans l'objet associatif de DEI-France d'intervenir dans des situations particulières. Cependant, nous sommes régulièrement sollicités par des parents, éducateurs ou autres sur des situations potentielles de violation des droits d'un enfant ou d'un groupe d'enfants.

La plupart du temps, les membres de DEI-France sollicités en fonction de leurs compétences indiquent les portes où aller frapper pour trouver de l'aide ou un conseil juridique. Lorsque la situation semble emblématique d'une dérive plus générale, DEI-France intervient, le plus souvent sous forme de communiqué (refus de scolarisation d'enfants logés à l'Hotel social à Romainville par exemple).

#### **9.4 Jeu Place de la loi**

La version « ados/adultes » du jeu vient d'être rééditée avec une mise à jour des quelques 1000 questions. Si le jeu est une production de l'APCEJ (Association Pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes), cette réédition a bénéficié du concours de juristes de DEI.

### **Conclusion**

Ce rapport s'est efforcé de rester factuel en décrivant les activités menées par DEI-France durant cette année 2007 ; il convient maintenant, dans le rapport moral, d'en effectuer une analyse critique susceptible d'alimenter par la suite une éventuelle révision du projet associatif.

### **Liste des Annexes**

**Annexe 1** : Recherche dans le cadre du programme Daphné : « Les violences faites aux enfants en conflit avec la loi : Une étude sur les indicateurs pour une meilleure collecte de données en Europe »

**Annexe 2** : Liste des publications, conférences, participation aux colloques « au titre de » DEI-France

## ANNEXE 1: Recherche dans le cadre du programme Daphné

**« Les violences faites aux enfants en conflit avec la loi : Une étude sur les indicateurs pour une meilleure collecte de données en Europe »**

### Présentation du projet de recherche au CA du 23 juin 2007 par JL RONGE:

Le projet intitulé « *Les violences faites aux enfants en conflit avec la loi : Une étude sur les indicateurs pour une meilleure collecte de données en Europe* » englobe à la fois l'analyse du système judiciaire développé pour les mineurs dans chacun des pays partenaires, l'étude de la loi, la collecte de données statistiques disponibles ainsi que l'observation des règles et des pratiques institutionnelles, en insistant sur les différentes formes de privation de liberté. Cette recherche est d'autant plus ambitieuse en France que le système évolue très rapidement.

Notre point de départ est constitué par l'ensemble des normes et standards internationaux et en premier lieu, ceux élaborés par l'ONU, que ce soit la Convention relative aux droits de l'enfant ou les règles dites de Pékin, de La Havane et de Ryad, notamment les dernières observations du Comité des droits de l'enfant sur la justice des mineurs et le rapport de Monsieur Pinheiro, expert indépendant auprès du secrétaire général des Nations-Unies sur la violence à l'égard des mineurs.

Les enfants sont reconnus comme des personnes vulnérables, avec des intérêts propres et des besoins spécifiques. L'État est reconnu comme étant responsable des conditions permettant à un enfant de se développer dans un environnement propice à son éducation, à sa santé physique et mentale. Il se doit donc de proscrire et de prévenir toutes formes d'atteintes faites aux enfants, d'autant que les mineurs privés de liberté sont considérés comme un groupe à risque par les standards internationaux. Les établissements pratiquant la détention doivent répondre à ces normes et interdire le recours à toutes autres pratiques entraînant des souffrances, des négligences, voire des menaces pour l'enfant.

Outre la législation et les règles en la matière, la recherche porte également sur les pratiques rencontrées dans les établissements pratiquant la privation de liberté, qu'ils soient gérés par les autorités publiques (police, administration pénitentiaire...) ou des personnes morales. Nous devons également effectuer la visite de trois types d'établissement d'incarcération des mineurs (un quartier « mineurs » dans une prison, un EPM et un CEF). Nous devrions y interroger au moins 3 mineurs par établissement. Nous devons également pouvoir rendre compte des conditions d'enfermement dans les commissariats et aux dépôts de palais de justice.

Nous avons pris attache avec le Centre national de formation de l'éducation surveillée à Vaucresson (PJJ), dirigé par Jean-Louis Daumas. Nous avons déjà eu une première réunion et devons rencontrer à nouveau le service de recherche le 27 juin prochain. Nous demandons notamment les informations sur la prévention et la sanction des comportements violents à

l'égard des mineurs, voire sur les fonctionnements de ces établissements qui peuvent être considérés comme une violence institutionnelle (le recours aux sanctions disciplinaires, comme la mesure d'isolement, par exemple).

Nous recherchons également les statistiques récentes relatives à l'incarcération des mineurs (détention provisoire et condamnations), au placement dans les CEF, au nombre de gardes à vue et de mise au dépôt. Nous souhaitons que le bon contact avec le CNFE nous facilite les entrées auprès de l'administration pénitentiaire, du ministère de la justice et des parquets. On peut penser que l'accueil du CNFE a été positif jusqu'à présent.

Le rapport final sera élaboré à partir des recherches effectuées par chacun des quatre partenaires, recherches qui se déclinent autour des axes suivants :

- ⇒ étude de la littérature internationale ;
- ⇒ étude de la littérature nationale ;
- ⇒ consultation d'experts internationaux ;
- ⇒ consultation d'experts nationaux ;
- ⇒ collecte et analyse des données statistiques sur la prison et la police ;
- ⇒ analyse des politiques nationales et des pratiques institutionnelles (standards nationaux) ;
- ⇒ observation d'un échantillon de trois établissements de privation de liberté (entretiens) ;
- ⇒ définition des concepts clés.

Une chercheuse, Aurore DELON, a été engagée à dater du 13 mai jusqu'au 12 mars 2008. Elle travaille sous la direction de Jean-Luc Rongé. Nous nous sommes assurés de la supervision scientifique de Mme. Myriam Fabre, docteur en droit, auteur d'un ouvrage sur la violence institutionnelle à l'égard des personnes vulnérables.

Nous travaillons en partenariat avec DCI-Nederland, DEI-Belgique (F) et la Howard League (Anglet.) est placé sous la direction de DCI-Nederland. La coordinatrice du projet est Sharon Detrick.

L'ensemble de nos engagements figure dans l'accord de partenariat signé avec DCI-NL, annexé au présent rapport.

### **Compte-rendu de l'avancement du projet au CA du 12 janvier 2008 (JL RONGE)**

**Le projet Daphné** entre dans sa phase finale. Les rapports ont été rentrés, ils sont en cours de finalisation et de traduction à Amsterdam.

Le rapport de la France, rédigé (en anglais) par Aurore Delon, a été relu et amendé par Jean-Luc Rongé et Sophie Graillat et communiqué dans les délais à DEI-Pays-Bas.

L'agenda pour la poursuite de l'action se résume comme suit (communiqué par DCI-NL) :

du 7 au 20/01 : correction des épreuves en anglais

du 21 au 27/01 : soumission à l'éditeur de la première partie de la version française

du 28/01 au 02/02) : correction de la première partie de la version française et soumission à l'éditeur de la seconde partie du rapport en français

du 04 au 10/02 : correction de la seconde partie de la version française

du 11 au 1K/02 : impression des rapports

du 18 au 24/02 : distribution des rapports aux partenaires

du 25/02 au 03/03 : distribution par les 4 partenaires du rapport dans leurs pays respectifs et distribution internationale

du 03 au 09/03 Distribution et présentations du rapport

12 mars : fin du projet.

Le rapport français contient un exposé exhaustif des chiffres de la délinquance des mineurs, des condamnations et du nombre de mineurs détenus ou placés dans des centres fermés. Il expose les règles légales relatives au traitement de l'enfance délinquante et au placement des mineurs dans les établissements pénitentiaires, les EPM ou les CEF. Il expose les différentes normes sensées garantir les mineurs contre la proximité des adultes en prison, la discipline dans ces établissements et les normes relatives à la sanction et à la prévention des violences.

Si nous avons pu bénéficier de l'appui du centre de formation de la PJJ (CNFE) de Vaucresson, nous n'avons cependant obtenu aucune statistique du ministère de la justice relatives aux faits de violences (suicides, usage de drogues, mutilations, coups et blessures, etc.). L'administration pénitentiaire n'a accédé à aucune de nos requêtes et nous avons été bien en mal de présenter les mécanismes de prévention des violences. Ce sera noté dans le rapport et exposé lorsque nous aurons à le présenter au ministère de la justice.

#### **Aspect financier du projet :**

Nous recevons un financement pour la recherche de l'ordre de :

- 26 000 euros pour les rémunérations ;
- 600 euros pour les frais de déplacement du chercheur à Amsterdam ;
- 2 520 euros pour les frais de séjour du chercheur (hôtel, per diem) ;
- 500 euros pour les frais de copie ;
- 788 euros pour les frais postaux ;
- 450 euros pour les frais de documentation ;
- 450 euros pour les frais de déplacements nationaux.

Selon le contrat de travail, le coût salarial ne devrait pas dépasser les fonds qui nous sont accordés. La surveillance des dépenses est effectuée par Jean-Luc Rongé.

Il importe de constater que les fonds octroyés par la Commission européenne pour les déplacements en France sont insuffisants s'il faut assurer le voyage et le séjour pour la visite des établissements. Un accord avec le Journal du droit des jeunes pour la prise en charge des frais supplémentaires est trouvé si les éléments de la recherche et des visites des établissements font l'objet d'une publication dans le JDJ.

DEI - France soumettra au coordinateur du projet, quatre rapports financiers, conformément aux directives fournies par le coordinateur du projet, y compris toutes les pièces justificatives que le coordinateur du projet demande, conformément aux exigences du règlement de la Commission européenne (contrat, rapport des heures de travail de l'employé - timesheets, feuilles de salaires, preuves d'achat, factures, etc.).

Le premier rapport financier sera soumis au cours du mois d'avril 2007 ; le second rapport sera soumis au cours du mois de juillet 2007 ; le troisième rapport sera soumis au

cours du mois de novembre 2007 ; et le quatrième rapport sera soumis au cours du mois de mars 2008.

Les fonds alloués à DEI - France seront transférés par DCI - NL en quatre tranches après réception et approbation par DCI - NL des rapports financiers. Nous sommes dispensés du dépôt du rapport d'avril 2007, étant donné la date de démarrage postérieure. La première tranche sera transférée incessamment après réception par DCI-NL du contrat d'Aurore Delon. La seconde tranche sera transférée au cours du mois d'août et pas plus tard que le 31 août 2007 ; la troisième tranche sera transférée au cours du mois de décembre et pas plus tard que le 15 décembre 2007 ; et la quatrième tranche sera transférée, après la fin du Projet, au cours du mois d'avril 2008.

Le montant des quatre tranches sera :

Tranche 1: 30% de 26 000 et 25% de 450, soit 7 912,50 euros ;

Tranche 2: 30% de 26 000 ; 25% de 450 euros, soit 7 912,50 euros ;

Tranche 3: 20% de 26 000; 75% de 500 ; 25% de 450, soit 5 687,50 euros

Tranche 4: 20% de 26 000; 25% de 500 ; 25% de l'élément budgétaire 450, soit 5 437,50 euros

Au 31 décembre 2007, seules les deux premières tranches ont été versées et DEI-France s'est trouvée obligée d'emprunter pour faire face aux charges salariales de janvier.

## ANNEXE 2 : Liste des Publications, conférences et participation à des colloques (à compléter)

### PUBLICATIONS ET CONFERENCES AU TITRE DE DEI-FRANCE

#### Jean-Pierre Rosenczveig

- "Où va la justice des mineurs ?" - Conférence des Bâtonniers 28/06/07

#### Frédéric Jésus

- « *Comment les parents peuvent-ils associer les professionnels à l'éducation de leurs enfants ?* », texte d'une conférence donnée dans le cadre des Rencontres nationales 2006 des coordonnateurs de veille et de réussite éducatives organisées à Courcouronnes, le 24 novembre 2006, par le Centre de ressources politique de la ville de l'Essonne. Publié dans « Dialogue », n° 176, juin 2007, pp. 65-75.
- « *Délinquance des jeunes : les parents sont-ils responsables ?* », Journal du droit des jeunes, n°260, pp. 11-14.
- « *Analyse du projet de loi relatif à la prévention de la délinquance au regard de ses dispositions relatives aux familles* », Journal du droit des jeunes, n°260, pp. 15-22.
- « *Les temps libres des enfants et des jeunes : réfléchir et agir avec les parents.* » Conférence donnée le 19 octobre 2006 pour la Journée d'étude annuelle du REAAP de la Manche et publiée en janvier 2007 sur son site internet.
- « *Actualités et perspectives des relations parents professionnels* », in « Parents, enfants, professionnels : une coéducation qui s'organise », sous la direction de Christophe Cassagne, Editions Weka, 2007, pp. 11-28.
- « *Accueil de la petite enfance et co-éducation : une alliance parents/professionnels à développer* », in « Parents, enfants, professionnels : une coéducation qui s'organise », sous la direction de Christophe Cassagne, Editions Weka, 2007, pp.57-75.
- « *Forger de solides alliances de proximité avec les parents, les professionnels, les associations et les jeunes* », interview pour « Lien social » (à paraître en janvier 2008).
- « *Des responsabilités partagées entre parents, professionnels et élus municipaux ... au projet local de coéducation* » in « Du désir d'enfant à la responsabilité parentale... Que veut dire être parent aujourd'hui ? », sous la direction de Daniel Coum, Erés (à paraître)
- Participations aux enseignements du Diplôme d'Université « Droits de l'enfant et pratiques professionnelles », Université Paris 8.

- « *Le partage de l'autorité dans un contexte de coéducation* ». Conférence pour le Congrès du Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre, le 24 janvier 2007 à Issy-les-Moulineaux. Publié dans les Actes du Congrès.
- « *Etre parent(s) aujourd'hui* ». Conférence dans le cadre des Deuxièmes entretiens de la petite enfance organisés les 28 et 29 mars 2007 à Lyon par l'Observatoire de l'enfance (Actes à paraître)
- « *Le droit des jeunes enfants à l'accueil et à l'éducation* ». Contribution thématique rédigée en mai 2007 pour le rapport 2005-2006 de DEI-France (disponible sur son site).
- « *Quelle protection de l'enfance voulons-nous ?* ». Conférence dans le cadre du colloque organisé à Lyon, le 1<sup>er</sup> juin 2007, par la Fédération des Rayons de Soleil de l'Enfance
- « *Promouvoir le droit des (jeunes) enfants à la coéducation* ». Conférence dans le cadre de la Journée petite enfance organisée le 2 juin 2007 à Grenoble par les CAF de Grenoble et de Vienne et par le Conseil général de l'Isère.
- « *La pluralité des formes familiales* ». Conférence dans le cadre de la Journée de formation des professionnels de la petite enfance et des centres de loisirs des villes de Nantes et de Saint-Nazaire, à Nantes, le 12 octobre 2007.
- « *Evolutions de la puériculture et droit des jeunes enfants à la coéducation* ». Conférence dans le cadre des Rencontres nationales de l'UFNAFAAM « Innovations pour la dynamique des métiers de l'accueil » à Égletons, le 20 octobre 2007.
- « *Parents, enseignants, éducateurs : éduquer, une responsabilité partagée ?* ». Conférence dans le cadre de la Journée d'étude organisée le 24 octobre 2007 à Saint-Nazaire par l'association pour les CMPP et les CAMPS de Saint-Nazaire.
- « *Coéducation et développement social* », journée de formation pour les directeurs et les professionnels des centres sociaux organisée à Angoulême le 25 octobre 2007 par la Fédération des centres sociaux de Charente.
- « *Coéducation et développement social* », journée de formation pour les directeurs et les professionnels des centres sociaux organisée à La Rochelle le 26 octobre 2007 par la Fédération des centres sociaux de Charente Maritime.
- « *Perspectives co-éducatives et travail en réseaux dans les relations parents/écoles* ». Conférence dans le cadre d'une journée d'étude organisée le 8 novembre 2007 à Cergy Pontoise par l'association « Ecole et Familles ».
- « *La prévention précoce, avec les familles, des troubles du langage de l'enfant* ». Conférence et animation d'une journée d'étude organisée le 21 novembre 2007, à Compiègne, par le Comité régional d'éducation pour la santé de Picardie.
- « *Respecter l'autorité, autoriser le respect* ». Conférence dans le cadre de la Journée d'étude sur « Le respect » organisée par la Délégation régionale de Rouen de DEI-France le 28 novembre 2007.

- « *Les évolutions, depuis 40 ans, des relations adolescents/familles/institutions* » conférence dans le cadre d'un colloque organisé à Epinal, le 7 décembre 2007, par l'AVSEA des Vosges.
- « *Coéducation et développement social* », journées de formation pour les animateurs et les porteurs de projet du REAAP de l'Ain et du Rhône organisées les 14 et 17 décembre 2007 à Bourg-en-Bresse par le Centre de Ressources Enfance-Famille-Ecole de l'Ain et du Rhône.

### **Sophie Graillat**

- *La France blâmée sur le traitement des mineurs étrangers isolés* :éditorial du JDJ n° 269
- *La CIDE a 18 ans : A quand la France en mode majeur ?* Tribune libre des ASH du 23 novembre 2007

### **COLLOQUES et FORMATIONS**

- **Journée de l'ONED**
- **Colloque Droit et Démocratie** « La justice des mineurs au péril de la récidive » (5 juillet 2007)
- **Université d'été** sur la participation des enfants à Echternach (16 au 20 juillet 2007)
- **Forum Ville Amies des Enfants** (30 octobre 2007)

